



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 09 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	35
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Patrick DELAUGEAS, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie

DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Josiane LEVISKI, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Patricia FLAGEAT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Avenant à la convention relative à la mission d'accompagnement au suivi et à la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial

Par délibération en date du 28 février 2022, la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR a adopté son Plan Climat Air Energie (PCAET) et s'est engagée pour la transition écologique et énergétique en portant un Plan Climat Air Énergie Territorial sur son territoire.

Le SDE 24 a l'origine d'un marché groupé pour l'assistance à l'élaboration des PCAET s'est proposé d'accompagner les EPCI en transition dans la mise en œuvre et le suivi de leur PCAET via une convention bilatérale signée le 14 mars 2023 et un avenant a été signé le 07 février 2025.

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_013-DE
Reçu le 13/02/2026

Par ailleurs, la réglementation prévoit qu'une mise à jour de la stratégie de transition et du plan d'actions associé soit faite au bout des 6 années de mise en œuvre afin de pérenniser et de renforcer les efforts de transition de l'EPCI. Cette étape importante requiert de remobiliser les acteurs du territoire autour de cette stratégie commune. Aussi le renfort d'un prestataire externe pour réaliser la révision semble nécessaire.

Dans le cadre de son accompagnement le SDE 24, a souhaité, le biais d'un marché, recruter un bureau d'études pour mutualiser la mission d'accompagnement à la mise à jour des PCAET de Dordogne. La contractualisation avec ce prestataire externe est encadrée par un avenant à la convention d'accompagnement en vigueur avec le SDE 24.

L'avenant modifie :

- La partie de la convention initiale dédiée à la révision/mise à jour PCAET, notamment les détails de la mission de révision/mise à jour ;
- La partie de la convention liée à la participation financière et particulièrement les modalités de contractualisation avec le prestataire retenu pour la mission d'assistance à la révision/mise à jour ;
- La durée de convention est également modifiée afin de s'inscrire dans les jalons du calendrier national pour la transition.

Il est proposé aux élus du conseil communautaire de signer l'avenant proposé par le SDE 24.

Vu les travaux du bureau réuni le 02 février 2026,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Jean-Jacques DUMONTET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- ☐ **D'ACCEPTER** la signature de l'avenant à la convention d'accompagnement au suivi et à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial proposée par le SDE24, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- ☑ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi avec le SDE 24.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/02/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communité de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_013-DE
Reçu le 13/02/2026